Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 078-217801182-20250702-2025_III_23-DE

Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 2 Juillet 2025, à 20h10

En exercice : 23
Présents : 17
Excusés : 4
Absents : 2
Votants : 21

Date de la convocation :
27/06/2025

Président de séance :
Stéphane TREMBLAY

Secrétaire de séance :
Alain DECHÂTRETTE

Rapporteur :
Stéphane TREMBLAY

N° interne de l'acte :
2025_III_23

Mercredi 2 juillet 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie dans la salle du Conseil.

Membres présents :

BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, EL MAÂTOUK Hicham, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TALEB Karim, TREMBLAY Stéphane.

Membres excusés et représentés par pouvoir :
ALZAR Emmanuel (donne pouvoir à : DETLING Alexandrine), AMARA Sonia (donne pouvoir à : TREMBLAY Stéphane), DUBARRY MILANO Mattéo (donne pouvoir à : DEFRESNE Alain), FORISSIER Julien (donne pouvoir à : RUIZ Richard).

Membres Absents :
DUPUIS Arnaud, EL MANANI Safiya.

Objet de la délibération

Présentation du rapport d'activité et du développement durable 2024 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Contexte

En application de l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivité territoriales (CGCT), les

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 078-217801182-20250702-2025_III_23-DE

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Par ailleurs, l'article L. 5211-39 du CGCT stipule que le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

La communauté urbaine a fait le choix de présenter un rapport d'activité et de développement durable en un seul document qui permet de retracer et de mettre en perspective l'ensemble des réalisations et de mesurer ainsi les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels il faut continuer à agir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Considérant que le rapport a été transmis aux membres du Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1 et L.5211-39,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.110-1,

Vu la délibération CC 2024-02-08_15 du Conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise,

Vu le rapport présenté et transmis aux membres du Conseil Municipal,

Aprés en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec 21 voix pour :

Article I : De prendre acte du rapport d'activité et du développement durable 2024 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Article II : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III : Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'éxécution de la présente décision.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 21 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS , Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Hicham EL MAÂTOUK, Julien FORISSIER, Karim TALEB

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 078-217801182-20250702-2025_III_23-DE

Contre : 0 voix
Abstentions : 0
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 2

Alain DECHÂTRETTE,

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Signataire des ACTES par le secrétaire de séance

Stéphane TREMBLAY

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :